



Genève, le 8 avril 2013

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'instruction publique,
de la culture et du sport**

« Parler des faits religieux dans l'école laïque: pour quoi faire? »

Le samedi 20 avril 2013, de 9h à 14h à Uni Dufour, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) organise, en concertation avec le « groupe interdisciplinaire : enseignement laïque et fait religieux »¹ une conférence-débat publique pour répondre à cette question.

Deux slogans contradictoires ne cessent de retentir: le retour du religieux et son opposé, le drame de l'analphabétisme religieux. Depuis une vingtaine d'années, les religions sont redevenues un motif essentiel dans la formulation des enjeux d'un monde de plus en plus globalisé, et pourtant toujours aussi contrasté, voire divisé, au niveau des croyances, des pratiques rituelles ou des traditions.

Aujourd'hui, face à l'accroissement de la diversité culturelle et religieuse des populations scolaires, le besoin de compréhension et de connaissance de l'autre est devenu de plus en plus vif. En Europe comme au Canada, mais aussi en Chine, en Afrique et...à Genève, la « coexistence multiculturelle pacifique » représente aujourd'hui un défi commun à presque tous les systèmes scolaires. Et le besoin d'une information solide sur les faits religieux, longtemps écartés officiellement sinon *de facto* de l'école laïque se fait sentir de manière de plus en plus aigüe.

M. Wolfram Weisse, expert de la situation en Europe, et Mme Mireille Estivalezes, spécialiste de la question au Québec, en témoigneront à travers des exemples concrets.

« Parler des faits religieux dans l'école laïque : facteur de cohésion sociale ou source de conflit ? »

Cette conférence-débat, à laquelle participera M. Charles Beer, président du Conseil d'Etat, chargé du DIP, tentera de répondre à cette question. Les interventions de M. Philippe Borgeaud, expert en histoire des religions à l'Université de Genève, des directrices des services de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et postobligatoire, ainsi que d'autres actrices et acteurs locaux permettront de mettre en perspective ce qui se fait, aux plans de l'enseignement dans l'école publique laïque, de la formation de base et de la formation continue des maîtres dans notre canton.

Médias, parents, enseignant-e-s, étudiant-e-s, comme tout citoyen et citoyenne, sont invités à participer à cette rencontre.

¹*Ce groupe, mis en place par le conseiller d'Etat Charles Beer en 2009, est chargé de poursuivre le débat avec des représentant-e-s de la société civile sur la place à accorder, dans l'école laïque, au fait religieux en tant que réalité historique et culturelle.*

Pour tout complément d'information :

Mme Marianne Frischknecht, secrétaire générale, par l'intermédiaire de Mme May Piaget, secrétaire générale adjointe, DIP, tél. 022 546 69 18.